



RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE SHIPPAGAN

Le mardi 23 novembre 2021 à 18 h
Salle Ernest-Richard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Divulgence de conflit d'intérêts
4. Points à l'ordre du jour
 - 4.1. Présentation des demandes d'emprunts et profil de la dette
 - 4.2. Demande de dons
 - 4.2.1. Chevaliers de Colomb de Shippagan
 - 4.2.2. Club Richelieu Shippagan
 - 4.2.3. Les petits Pères Noël Shippagan – Îles Lamèque et Miscou
 - 4.2.4. Corps de cadets 3027 Shippagan- Lamèque-Miscou
 - 4.2.5. Titan Acadie-Bathurst
 - 4.2.6. Défilé du Père Noël
 - 4.2.7. Jeux de la science politique (Université de Moncton)
 - 4.2.8. Cercle des femmes acadiennes et francophones de Shippagan Inc.
 - 4.3. Compte-rendu du comité d'Environnement, transport actif et jeunesse
 - 4.4. Rapport du comité de la révision de la planification (CRP) de la Commission des services régionaux Péninsule acadienne (CSRPA) – Projet Pneus du Boulevard
 - 4.5. Demande de lettre d'appui pour le Fonds en fiducie pour l'environnement – Les amis de l'Aquarium
5. Points à huis clos
 - 5.1. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
 - 5.2. *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement
 - 5.3. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
 - 5.4. *Alinéa 68(1) d) – de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds
 - 5.5. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
 - 5.6. *Paragraphe 68 (1) – Compte rendu de comité
 - 5.7. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
 - 5.8. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières
 - 5.9. Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
 - 5.10. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières
6. Levée de l'assemblée

Elise Roussel
Greffière

* Point à huis clos – paragraphe 68 (1) de la *Loi sur la gouvernance locale*